

Prévention des risques d'émergence de zoonoses issues de la faune sauvage – options et hypothèses pour la régulation

Yann Laurans
Lucien Chabason



Consommation
faune sauvage

**Commercialisation et élevage
faune sauvage
(**« wet markets »**)**



Contacts accrus
et perturbations
écologiques

**Intrusions et pénétration
humains en forêt**



**Chasse et consommation
animaux sauvages
(**« viande de brousse »**)**



**Déforestation /
Changements usages des sols**



Pratique « non vitale »

Deux approches traditionnellement opposées

- « **Regulatory** » (= **prohibition**)
 - + : radical
 - - : clandestinité + économique
- « **Non-regulatory** » (= **encadrement sanitaire**)
 - + : réduction risque & + de surveillance
 - - : prélèvements et perturbations écologiques, condition animale



Pratiques variées, diffuses, parfois rôle nutritif, peuples autochtones et communautés locales

Régulation / Prohibition?

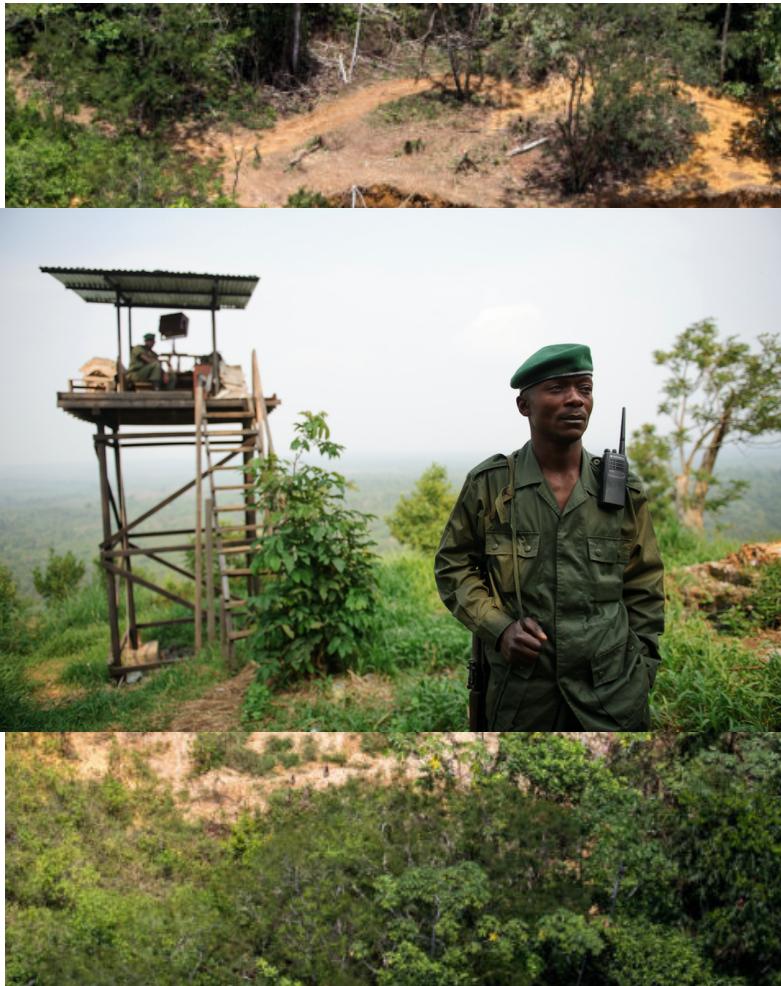
Globalement inefficace

Encadrement sanitaire?

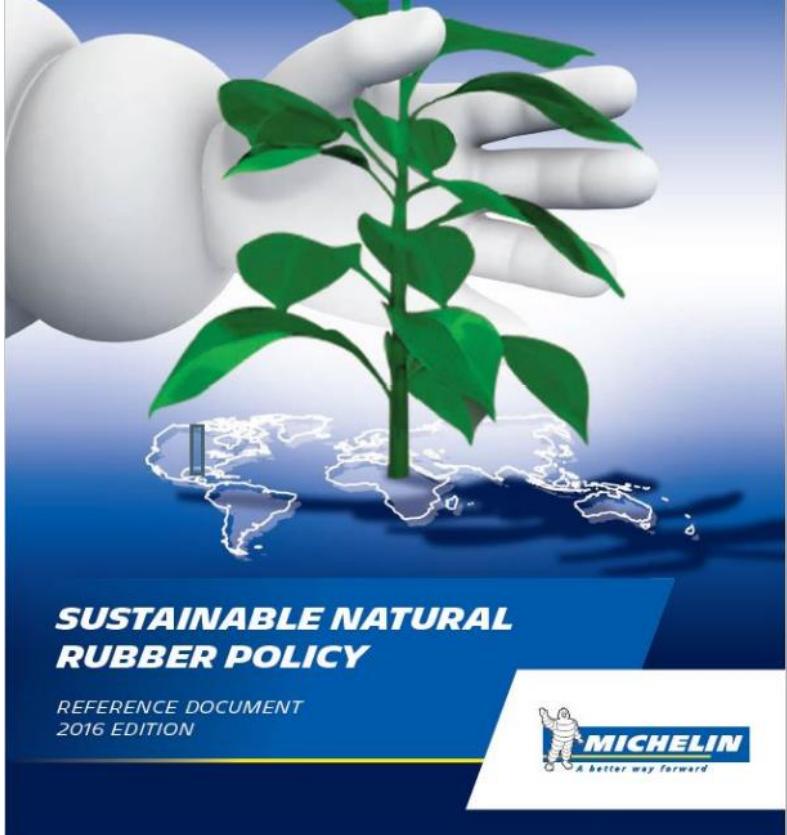
Partiel (uniquement commercialisation)

Approche « ethnologique »

Médiation, communication, veille / alerte, soins



Majorité de pratiques illégales
Lois & codes forestiers généralement précis
Un problème de mise en œuvre
Moyens de surveillance et contrôle
Affaiblissements institutionnels
Sujet de souveraineté peu négocié internationalement
Options institutionnelles spécifiques ?
Aide internationale
Pression politique



Objectifs convention sur la diversité biologique après 2020 (« cadre post-2020 ») – accroissement surfaces protégées et augmentation degré protection

Réduction de l'empreinte forestière et sanitaire simultanément: réduction consommation de produits animaux

Stratégies lutte contre déforestation importée

Engagements d'entreprises



Un sursaut de type post-Tchernobyl?

Renforcement

- Notification / transparence
- Sûreté des installations

Qui ? 4 options et leurs points forts et faibles

- OMS rôle d'agence d'inspection ?
- Crédit Agence spécialisée ?
- Élargir CITES ?
- Convention chapeau et agences d'exécution ?

- L'efficacité des mesures reposera sur une distinction pertinente des pratiques en cause
- Modulation des deux approches traditionnellement opposées, prohibition / encadrement
- Les mesures devront reposer sur des renforcements institutionnels : sanitaires et environnementaux, et sur des inflexions « économiques » : moyens d'action, aide, comportement de consommateurs et d'entreprises